Écho du conseil d'administration du 11 juillet 2014

Les votes

Procès verbal de la réunion du 25 avril : vote favorable à l'unanimité ;

Budget rectificatif n°1 pour l'année 2014 : vote favorable à l'unanimité moins l'abstention des représentants de la CGT (voir explication ci-dessous) et de la CFDT ;

Élaboration du programme d'activité : vote favorable à l'unanimité ;

Conventions cadres :
- avec la DGALN et le CGDD : vote favorable à l'unanimité ;
- avec la DGEC et le CGDD : vote favorable à l'unanimité ;
- avec la DGPR et le CGDD : vote favorable à l'unanimité ;
- avec l'IFSTTAR : vote favorable à l'unanimité ;
- avec l'USIRF : vote favorable à l'unanimité moins le vote contre des représentants de la CGT (voir explication ci-dessous) et de la CFDT.

Règlement intérieur du conseil d'administration : vote favorable à l'unanimité ;

Délégation de pouvoir au directeur général en matière de recettes : vote favorable à l'unanimité ;

Délégation de pouvoir au directeur général pour attribuer trois marchés publics : vote favorable à l'unanimité ;

Inspection santé et sécurité au travail au sein du Cerema : vote favorable à l'unanimité.

Le budget rectificatif

La CGT rappelle que le budget initial du Cerema n'a pas été soumis à l'avis du conseil d'administration, celui-ci ne s'étant constitué que courant 2014. Le budget rectificatif proposé ici ne réduit pas le montant de la subvention de l'État à l'établissement. C'est pourquoi la CGT ne s'y oppose pas.

Néanmoins, **la CGT ne peut voter en faveur une rectification d'un budget initial qui :**

- **ne prévoit pas de dotation en fond de roulement,**
- **prévoit des dépenses nouvelles pour le Cerema par rapport à la situation des 11 services** (dont certaines seront récurrentes et d'autres directement liées à la transition) **sans dotation complémentaire ;**
- **prévoit une forte baisse du budget de fonctionnement des ex CETE et STC.**

Convention-cadre avec l'USIRF

L'USIRF est l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française. Il s'agit d'une organisation patronale des entreprises du secteur routier. **La CGT s'oppose à la convention proposée entre le Cerema et cet organisme, en raison de notre attachement à l'indépendance de nos missions de service public.** Nous ne souhaitons pas que cette indépendance puisse être remise en question en raison du lien privilégié qui existerait entre l'établissement public et les entreprises du secteur routier. Cela ne doit en aucun cas être un frein au développement des activités routières dans le Cerema au bénéfice de tous.

Inspection santé et sécurité au travail

En matière d'inspection sur la santé et la sécurité au travail, le Cerema avait le choix entre le recours à un inspecteur en interne (recruté par le Cerema et donc soumis à l'autorité hiérarchique de son directeur) et le recours aux inspecteurs de la MIGT. C'est cette dernière option qui est retenue, ce dont se félicite la CGT. L'indépendance de ces inspections ne sera donc pas réduite.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement ayant été amendé au préalable conformément aux demandes de la CGT, nous votons favorablement.

Délégation de pouvoir au directeur général en matière de recettes

Par deux fois depuis le 25 avril dernier, les membres du conseil d'administration ont été consultés par mail pour un vote (appelé consultation écrite). L'adoption de ces délibérations (avec l'appui de la CGT) a permis au Cerema de répondre à trois appels d'offre. La consultation du conseil d'administration était obligatoire, car ces réponses pouvaient conduire à des recettes dépassant le seuil régissant la délégation de pouvoir en matière de recettes octroyée au directeur général du Cerema lors du précédent conseil d'administration.

Le conseil d'administration a relevé les seuils de cette délégation de pouvoir, de manière à limiter la fréquence de ces consultations écrites à l'avenir. La CGT a voté favorablement, considérant d'une part qu'une consultation par mail sans débat n'est pas souhaitable et tenant compte d'autre part du fait que le directeur général devra rendre compte au conseil d'administration des actes qu'il signe en vertu de cette délégation.

Autres points

Sur les autres points, n'hésitez pas à contacter vos représentants CGT au conseil d'administration pour plus de précisions :

Philippe Garcia	Dter Normandie Centre	Titulaire
Loïc Pedelucq	Dtech Infrastructures de transports et matériaux	Titulaire
Didier Baton	Dtech Territoires et villes	Suppléant
Olivier Dupré	Dter Nord Picardie	Suppléant